



Rapport du comité de sélection

Première et deuxième vagues de l'appel à manifestation d'intérêt

« Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »

Avril 2023

Le présent rapport concerne les **première et deuxième vagues** de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires** » financé par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) dans le cadre de France 2030.

Doté de 152 M€ de subventions, cet AMI vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux et leurs parties prenantes (collectivités, institutions, entreprises, start-ups, organismes de formation professionnelle, monde de la recherche et de l'emploi, associations de consommateurs...) **dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, face aux enjeux de la transition écologique et énergétique.**

Des **innovations de toute nature** – technique, technologiques, de service, d'usage, d'organisation, de méthode, peuvent être mobilisées dans ce but. Une **gouvernance multi-partenariale** – dont au moins une collectivité territoriale – doit permettre de tester en conditions réelles, dans une **approche systémique** et en lien avec les acteurs de la recherche et de la formation, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage au **potentiel de répliquabilité élevé** pour l'ensemble du territoire. Des **indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux** doivent être intégrés à la démarche.

L'AMI est prévu pour se déployer en trois vagues, dont la première a été lancée en juin 2022 et la deuxième en décembre 2022. La sélection des projets des première et deuxième vagues a été réalisée par un comité **composé d'experts indépendants**, que j'ai présidé en collaboration avec la **Banque des Territoires** – Caisse des Dépôts, opérateur du programme.

Le rapport du comité a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de sélection afin de leur permettre de s'engager efficacement dans la préparation de la troisième et dernière vague de sélection. Ils y trouveront une présentation des enjeux et attendus de l'AMI ainsi que des conseils d'ordre général destinés à leur permettre de mieux appréhender la préparation du dépôt de candidatures, fixé au 28 septembre 2023. Ce rapport complète les webinaires d'information dans lesquels ont été introduits à l'issue de chacune des deux premières relèves des éléments de compréhension de nature à préciser les objectifs et attendus de l'AMI.

Lors de la première vague, 22 dossiers ont été reçus, 4 dossiers ont été écartés car non-éligibles ou non recevables. Au terme d'une procédure exigeante, 7 candidatures soumises au Comité de pilotage ministériel opérationnel (**CPMO**) pour validation finale ont été lauréates de cette première relève. Lors de la deuxième vague, 45 dossiers ont été reçus dont 7 candidaient pour la deuxième fois, 6 dossiers ont été écartés car non-éligibles ou non recevables. La liste des projets lauréats rentrant dans la phase de maturation, ainsi que le communiqué de presse seront communiqués prochainement sur le portail de la Banque des Territoires.

La présidence souhaite remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du processus de sélection. Nous souhaitons exprimer des remerciements appuyés au SGPI pour la confiance accordée qui a permis au comité de sélection de mener ses travaux en toute indépendance au service d'un AMI ambitieux. Nous tenons aussi à saluer le travail des membres du comité de sélection qui ont su partager leur expertise précieuse et qui ont travaillé par consensus dans le souci du bien commun. Enfin, nous souhaitons saluer la qualité de l'accompagnement de la Banque des Territoires, par les conseils prodigués et la vigilance apportée au respect du cahier des charges dans un souci d'équité de traitement des dossiers.

Mme Anne HONEGGER, Lyon, le 24 avril 2023, Présidente du comité de sélection

Evaluation générale de la qualité des projets candidats et recommandations pour les candidats de la troisième relève

Les porteurs de projets, comme les thématiques abordées, sont variés et reflètent la diversité des initiatives et des dynamiques au sein des territoires. Certaines régions se distinguent par le nombre de projets présentés, notamment l'Occitanie et la Bretagne. Les projets ont été évalués à l'aune des critères précisés dans le cahier des charges : modalités de gouvernance du projet ; cohérence au regard des enjeux du territoire ; contribution aux grands défis des transitions agricoles et alimentaires ; niveau d'innovation et stratégie de répliquabilité. Aucune dépense ne doit être défavorable à l'environnement.

Sur cette base, les points d'attention suivants ont été formulés par le comité de sélection sur les premières relèves et seront à prendre en compte par les futurs candidats :

- Modalités de gouvernance du projet :
 - Trop peu de projets s'intéressent à la **demande des citoyens** sur le type d'agriculture qu'ils souhaitent voir émerger. Cela se ressent dans des projets proposés qui ne se risquent pas à sortir de « leur zone de confort ». Pour illustrer cette faiblesse, on remarque que les associations de consommateurs et les représentants de la société civile sont trop rarement associés.
 - Trop peu d'interactions entre acteurs promouvant des **systèmes agricoles différents**, ce qui mène à une forme d'entre-soi au sein des consortiums.
 - Le recours à de **l'ingénierie privée** ou à des bureaux d'études n'est pas toujours justifié ou suffisamment mis en regard de l'expertise déjà disponible dans la recherche publique.

- Cohérence au regard des enjeux du territoire :
 - Trop peu de **territoires ruraux** – au sens de la nouvelle définition de la ruralité qui s'attache au critère de la densité de la population, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires – sont candidats, possiblement en raison des montants minimums autorisés par l'AMI ou car ces territoires disposent de moyens limités en ingénierie territoriale. Ce périmètre concerne pourtant plus de 21 millions d'habitants et plus de 30 000 communes.
 - La quasi-absence des **Parcs Naturels Régionaux** comme acteurs expérimentant la transversalité dans les projets de territoires et comme vecteurs d'innovation pour répondre aux défis écologiques est regrettée.
 - Certains projets s'apparentent plutôt à des **projets de recherche** et ne sont pas assez appliqués au territoire.

- Contribution aux grands défis des transitions agricoles et alimentaires :
 - Les **acteurs de la formation** sont quasi systématiquement manquants, peut-être plus durant la deuxième relève que durant la première : formation agricole et formation au sens large. Des liens pourraient pourtant être faits avec les projets lauréats de l'AMI France 2030 Compétences et Métiers d'Avenir, autour de plans de formation très innovants et transformants.
 - Il manque des **indicateurs d'impact** environnementaux et sociaux construits à partir du détail des hypothèses d'impacts attendus pour le projet. Ces indicateurs doivent notamment traduire les attentes des porteurs relatives à l'innovation à déployer. Le chemin d'impact, permettant de déterminer comment atteindre les objectifs fixés, doit

également apparaître à la lecture de la note de présentation. Les impacts sociaux attendus mériteraient d'être davantage mis en avant.

- Niveau d'innovation et stratégie de répliquabilité
 - La stratégie de **répliquabilité** est souvent peu ou mal abordée. Cela peut s'expliquer par la difficulté de conjuguer à la fois un très fort ancrage territorial et une répliquabilité assurée.
 - L'**état de l'art** est souvent inexistant ou insuffisant : qu'est-ce qui existe déjà sur le territoire et ailleurs, en termes de techniques et d'initiatives, ou de programmes et de projets (ex : PAT) ? Comment le démonstrateur propose-t-il de s'articuler avec l'existant ? Cela doit permettre aux candidats de mieux démontrer en quoi leur proposition est innovante.
 - Les candidatures n'intègrent pas assez de **modèle économique** et de réflexion sur la rentabilité économique alors que cela est essentiel pour mettre en œuvre un démonstrateur, notamment en vue de leur répliquabilité. Ces montages économiques sont à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les consommateurs. Au-delà du modèle économique, les nouveaux outils de financement seraient à mobiliser davantage.